



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	8
Référence : 397/2024	
30 MAI 2024	
A traiter par :	
Copie à :	

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 30 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

La semaine dernière, un deuxième cas d'infection de la grippe aviaire chez l'homme a été détecté aux Etats-Unis. Il s'agit d'une personne qui travaille dans une ferme où se propage la grippe aviaire (H5N1) parmi le troupeau de vaches laitières. C'est à priori le deuxième cas d'une infection transmise d'une vache laitière à l'être humain.

Le virus H5N1 étant un virus qui infecte principalement les animaux, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'inquiète de la propagation rapide du virus à de nouvelles espèces. Si le virus évoluait pour devenir transmissible d'humain à humain, ce serait susceptible de déclencher une pandémie de grippe.

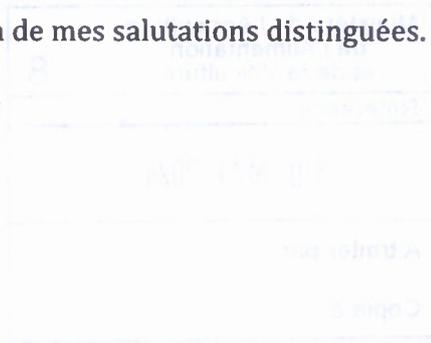
Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture :

- Est-ce que le Gouvernement suit l'évolution de la situation ? Comment évalue-t-il les risques pour le Luxembourg ? Est-ce que la maladie a un impact significatif sur la santé publique ?
- De quelle manière est-ce que le Luxembourg et l'Union européenne sont préparés pour répondre à une infection des troupeaux de vaches ? Est-ce qu'un dépistage préventif global serait utile dans les troupeaux de vaches laitières ? Comment s'organise la coopération entre les pays européens ?
- Qu'est-ce qui peut être fait de façon préventive pour empêcher les infections chez les troupeaux de vaches ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jeff Boonen
Député





Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n° 817 du 30 mai 2024 de l'honorable Député Monsieur Jeff Boonen

1. Est-ce que le Gouvernement suit l'évolution de la situation ? Comment évalue-t-il les risques pour le Luxembourg ? Est-ce que la maladie a un impact significatif sur la santé publique ?

Oui, le Gouvernement suit l'évolution de la situation.

Un réseau comprenant les Etats membres de l'UE, les services de la Commission européenne, l'European Food Safety Authority (EFSA), l'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) et le EU Reference Laboratory on Avian Influenza est opérationnel afin d'assurer en étroite collaboration des actions/mesures coordonnées en cas d'apparition des infections chez les vaches laitières et le suivi de l'évolution du virus.

La Direction de la santé, en étroite collaboration avec l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA), suit l'évolution mondiale de la grippe aviaire (virus H5N1) en s'appuyant sur les analyses hebdomadaires de risque de l'ECDC. Ainsi, dans son « Communicable Disease Threat Report » du 31 mai 2024, l'ECDC rappelle que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ensemble avec la « Food and Agriculture Organisation (FAO) » des Nations Unies a classifié le risque du virus H5N1 pour la santé publique humaine comme faible. Dans son dernier « ECDC/EFSA (European Food Safety Agency)/EURL (European Reference Laboratory) joint monitoring report », l'ECDC précise que le risque est faible pour la population générale et faible à modéré pour les personnes manipulant des animaux infectés ou exposés à un environnement infecté.

En 2024 aucun cas de H5N1 n'a jusqu'à présent été détecté au Luxembourg chez les oiseaux sauvages, volailles et mammifères, n'ayant donc pas d'impact sur la santé publique à ce stade.

2. De quelle manière est-ce que le Luxembourg et l'Union européenne sont préparés pour répondre à une infection des troupeaux de vaches ? Est-ce qu'un dépistage préventif global serait utile dans les troupeaux de vaches laitières ? Comment s'organise la coopération entre les pays européens ?

Le Luxembourg et l'Union européenne sont bien préparés au niveau législatif et opérationnel pour répondre à une confirmation d'un cas de H5N1 chez des mammifères et notamment chez les vaches laitières. La législation sur la santé animale de l'UE a défini dans son chapitre « *Union surveillance programmes for avian influenza* » une surveillance bien définie et précise chez la volaille, les oiseaux sauvages et les mammifères.

Au Luxembourg, cette surveillance a été mise en place par l'ALVA en collaboration étroite avec le Luxembourg Institute of Health (LIH). Une surveillance active et passive pour la volaille et une surveillance passive pour les oiseaux sauvages ainsi que pour les mammifères sauvages carnivores est actuellement en place. De plus, la législation sur la santé animale classifie les cas de HPAI chez les mammifères comme



cas de maladie émergente et fixe des mesures strictes lorsque l'infection est confirmée. Du côté diagnostique, le Laboratoire de médecine vétérinaire du Luxembourg dispose des capacités nécessaires pour réaliser des analyses supplémentaires en cas de besoin en s'appuyant sur les recommandations publiées par le EURL Référence laboratoire sur les méthodes de diagnostic lors d'une infection de H5N1 chez les bovins.

Vu que la souche H5N1 (B3.13) circulant chez les vaches laitières aux Etats-Unis n'a pas été mise en évidence en Europe jusqu'à présent et que ni même une autre souche n'a été détectée chez les bovins en Europe dans le passé, la situation épidémiologique au Luxembourg ne justifie actuellement pas la mise en place d'un dépistage préventif global chez les vaches laitières. Au moindre changement du risque, la surveillance sera adaptée.

Un réseau comprenant les Etats membres de l'UE, les services de la Commission européenne, l'European Food Safety Authority (EFSA), l'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) et le EU Reference Laboratory on Avian Influenza est opérationnel afin d'assurer en étroite collaboration des actions/mesures coordonnées en cas d'apparition des infections chez les vaches laitières et le suivi de l'évolution du virus. La Direction de la santé suit l'évolution mondiale de la grippe aviaire (virus H5N1) en s'appuyant sur les analyses hebdomadaires de risque de l'ECDC. L'ALVA suit la situation épidémiologique chez les animaux en étroite collaboration avec l'EFSA en suivant le „Bird Flu Radar“ (EFSA), le système d'alerte précoce des cas de H5N1 chez les oiseaux sauvages montrant un risque léger d'apparition de H5N1 pour le Luxembourg chez les oiseaux sauvages.

3. Qu'est-ce que qui peut être fait de façon préventive pour empêcher les infections chez les troupeaux de vaches ?

La voie d'introduction plutôt probable (du H5N1-virus avec le Génotype B3.13 responsables des infections chez les troupeaux de vache) constitue le commerce des bovins et de toute marchandise d'origine bovine contaminée issue des exploitations concernées aux Etats-Unis. Au Luxembourg, il n'y a eu aucune importation en provenance des Etats-Unis et donc le risque d'infection par transmission directe d'une vache à l'autre peut être exclu.

Des précautions instaurées par les producteurs laitiers par rapport aux visiteurs et au personnel qui viennent de retourner d'une région concernée des Etats-Unis permettent de prévenir la transmission indirecte notamment une période de quarantaine d'accès, désinfection des matériels et changement des habits et chaussures.

L'ALVA rappelle aux fermiers que la mise en place des bonnes mesures de biosécurité interne et externe est primordiale pour protéger les troupeaux de vache de façon préventive.

Luxembourg, le 2 juillet 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale
(s.) Martine Deprez